



La Métropole de Lyon n'est plus attractive ! La CFDT vous explique pourquoi

POUVOIR D'ACHAT : Y EN A MARRE D'ATTENDRE !!

Les 300 € bruts annuels exceptionnels pour 2022 que doit verser notre employeur au titre de la prime collective semblent être une goutte d'eau vis-à-vis du niveau de l'inflation qui dépasse les 5% sur un an.

Pour la **CFDT** c'est insuffisant.

C'est une décision prise par l'employeur après qu'il ait reçu l'ensemble des organisations syndicales en mai.

Notre employeur attend l'augmentation du point d'indice pour voir quel en sera le coût pour le budget de la Métropole.

La Métropole a les moyens et doit aussi mettre en place des mesures pour augmenter le pouvoir d'achat des agents : nous l'avons indiqué au Président Bruno Bernard le 11 mai.

Nous avons lancé une pétition **CFDT** sur le Complément Indemnitaire Annuel. Elle a déjà recueilli plus de 350 signatures.

Vous percevez le Régime Indemnitaire de Fonctions (RIF) ?

Depuis 2018, la Métropole est dans l'illégalité car elle ne vous verse pas le Complément Indemnitaire Annuel qui correspond à, au moins 10 % du RIF.

Pour aboutir : Signez notre *pétition* sur Change.org : <https://chng.it/tWFQWtbi>



CONDITIONS DE TRAVAIL :

Changer d'orientation ou trouver un poste : Du parcours du combattant à la maltraitance à la Métropole de Lyon.

La **CFDT** dispose de nombreux témoignages d'agents qui :

- Peinent à obtenir des formations et ne peuvent utiliser leur Compte Personnel de Formation. Se forment en payant leurs formations.
- Voient des contractuels recrutés sur des postes alors que des titulaires postulent et n'ont aucune réponse sur leurs candidatures.
- N'arrivent pas à être accompagnés par les SRH et la DRH pour trouver un nouveau poste.
- Se retrouvent sans postes après une absence longue et sont ballotés de missions en missions.
- Cherchent sans succès à valoriser un examen professionnel
- N'ont pas de postes suite à une réorganisation et mise au placard même pour des agents de haut niveau (Direction générale, DINSI...)
- Doivent former leurs remplaçants tout en étant placardisés.

Nous les accompagnons dans la durée avec succès mais force est de constater que la Métropole ne valorise pas ses agents et se contente le plus souvent d'un traitement administratif des personnels et sans bienveillance.

Que de désillusions, de maltraitance, d'échecs sans aucunes solutions proposées par l'employeur.

**Par contre, si les agents cherchent des vidéos sur comment replanter les orties, là c'est plus facile...
Comète serait-il devenu un outil de propagande ?**

REORGANISATION DES SERVICES : GRANDES MANŒUVRES POUR EAU ET DECHETS

Création de la Régie de l'Eau :

La **CFDT** a obtenu l'an dernier que les agents de la Métropole qui rejoindront la Régie aient les mêmes conditions salariales que les agents de Eau du Grand Lyon.

Pour autant, sur les 35 postes transférables, nombreux sont les agents métropolitains qui hésitent car :

- ils ont peu de visibilité sur la carrière à la Régie ou en détachement à la Métropole.
- Les agents « perdraient 10 jours de RTT » mais pour autant seraient aux 35 heures.
- Les lieux de travail sont plus éloignés.

Réorganisation de la direction du cycle de l'Eau :

La **CFDT** a obtenu que les agents qui ne souhaitent pas rejoindre la Régie soient réellement accompagnés par la DRH pour retrouver un poste.

Mais la visibilité reste assez faible quant aux moyens à mettre en place pour assurer les missions essentiellement recentrées sur l'assainissement.

Autres réorganisations :

La **CFDT** est inquiète pour d'autres secteurs venant d'être réorganisés ou en cours de réorganisation : juridique fédéral, contrôle de gestion, planification urbaine.

Les élus veulent concerter avec la population mais ignorent que cela entraîne forcément plus de travail pour les agents des domaines ressources et donc des besoins en postes.

L'exécutif a certes créé des postes opérationnels mais a oublié les ressources. Dernier exemple : un marché avec un cabinet à 440 € HT par jour pour relire des marchés publics...

La **CFDT** revendique :

- Des organisations plus claires,
- Des priorisations à faire par la hiérarchie,
- Plus de postes pour faire face aux nouvelles demandes notamment pour les secteurs en tension dont informatique, marchés, personnel, finances.

RENCONTRE AVEC LE PRESIDENT :

Une bonne santé financière reconnue mais pas utilisée pour les agents.

Bruno Bernard a convié chaque organisation syndicale à une rencontre d'une heure au mois de mai.

La **CFDT** a exposé plusieurs revendications : pouvoir d'achat, co-pilotage de la masse salariale avec une vision pluriannuelle, convergence vers le haut avec une augmentation équitable des primes.

Les compteurs financiers sont au vert pour le Président mais pour autant, il n'a pas avancé de mesures conséquentes pour mettre fin aux inégalités de traitement des agents.

Un régime indemnitaire en panne

La **CFDT** ne comprend pas pourquoi certaines catégories ont vu leur régime indemnitaire progresser alors que le RIF n'a pas été mis en place pour les 600 assistantes sociales. Cela s'appelle du saupoudrage distribué pour calmer les agents qui ont des moyens pour bloquer le fonctionnement du service public.

La refonte du régime indemnitaire serait mise en place en 2023 après étude en 2022. C'est trop tard pour la **CFDT** qui demande une décision rapide avec effet rétroactif.



Télétravail :

Nous n'acceptons pas la méthode métropolitaine refusant le dialogue pour la prise en charge des frais de télétravail.

La **CFDT** attend un jugement du tribunal administratif en 2022 pour la prise en compte des frais de télétravail.

Consultez notre page Comète : <https://comete.grandlyon.fr/ALaMetropole/organisations-syndicales/CFDT/Pages/Accueil.aspx> et notre blog : <https://cfdtmetropoledelyon.com>

CFDT Interco Rhône Métropole de Lyon

Hôtel de la Métropole de Lyon – 20, rue du Lac – CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

04 28 67 56 51 - cfdt@grandlyon.com - <https://cfdtmetropoledelyon.com>